

## REGIONAL ASCENSEURS

Maj du 25/08/09

### Pandémies grippale (Situation 5b et 6) Instruction de l'organisation des activités.

En cas de symptômes, fièvre, courbatures, grande fatigue, toux, maux de gorge et essoufflement, consulter un médecin et rester chez vous tant que le pronostique n'est pas établi.  
Nous informer immédiatement.

### Organisation et déplacements pendant la pandémie :

#### **ORGANISATION DES ADMINISTRATIFS :**

La ligne commerciale sera détournée sur le poste direction.(Portable)  
Le courrier sera relevé et traité une fois par jour  
Les livraisons de matériel se feront sur rendez vous.

#### Prise d'appel en interne :

Les administratifs pour la prise des appels et assistantes seront autorisés à travailler dans les bureaux.

#### Prise d'appel en externe

Les appels pour interventions seront gérés par la centrale de télésurveillance 24 heures sur 24.

#### **ORGANISATION TECHNIQUE :**

#### Activité modernisation :

Les chantiers en cours seront terminés.  
Les chantiers planifiés et non commencés seront décalés.  
Les techniciens de modernisation seront affectés au service maintenance.

#### Responsables Techniques :

Les responsables techniques gèrent depuis leur domicile ; les interventions et les problèmes techniques. Ils sont en contact avec la direction depuis leur téléphone portable.  
Ils évitent tout contact avec les équipes techniques, en cas d'urgence ils interviennent seuls sur les installations.

#### Techniciens de maintenance:

Dés la déclaration de la pandémie les techniciens ne doivent plus passer au bureau.  
Les réunions de techniciens sont interdites (repas, réunion etc...)  
En cas de besoin d'assistance technique ils doivent en référer à leur responsable, qui déterminera la procédure à suivre.  
Les documents administratifs de suivi d'intervention seront transmis par courrier au siège.

#### Approvisionnement en matériel et protections individuelles.

Un technicien sera chargé de l'approvisionnement sur site

## **Aménagement du temps de travail.**

### Absentéisme <25 % :

Réorganisation possible des horaires de travail, en fonction du secteur et des astreintes.  
En fonction du volontariat possibilité d'effectuer des heures supplémentaires.

### Absentéisme >25 %

Réorganisation des horaires de travail, en fonction du secteur et des astreintes.  
En fonction du volontariat possibilité d'effectuer des heures supplémentaires.  
Modification du planning des travaux de modernisation et affectation des techniciens de modernisation vers la maintenance.

Mise en place d'une organisation inter Région, entre Poitiers, Bordeaux, Nantes, Pau.

Les techniciens pourront être amenés à effectuer des déplacements dans les différentes régions avec hébergement sur place.

## Protection des salariés :

Le masque doit être considéré comme un EPI et être porté à chaque intervention.

A chaque fin d'intervention une fois le masque retiré, vous devez vous laver les mains avec la solution hydro alcooliques.

Respecter les instructions notées sur les fiches d'information.

Vous devez veiller à maintenir un stock suffisant de protection dans votre véhicule.